

Le 1^{er} juillet 2014

Carte vitale pour les étudiants : Suppression de trois mois d'attente

Plusieurs rapports traitant du Régime Etudiant de Sécurité Sociale, en 2012 et 2013, ont pointé l'insatisfaction des assurés quant aux délais de délivrance de la carte Vitale. La SMERRA, soucieuse d'offrir à ses assurés un service de qualité, a décidé de supprimer les trois mois d'attente réglementaires.

Ces délais anormalement longs viennent d'une réglementation inadaptée à la vie de nos assurés. La première affiliation se fait en juillet mais les nouveaux étudiants ne sont pris en charge qu'au 1^{er} octobre suivant, date à laquelle nous avons l'autorisation, en tant que délégataire de service public, de démarrer la gestion de leurs prestations et de délivrer les cartes Vitale.

Selon le rapport sur la Sécurité sociale réalisé par la Cour des comptes : « *Seulement un quart des étudiants déclarent de fait avoir bénéficié d'une carte Vitale en état de fonctionnement moins d'un mois après leur affiliation quand 10% n'en étaient toujours pas dotés neuf mois plus tard.* » Et d'après le Rapport d'information sur la Sécurité sociale et la santé des étudiants du sénat « *Les mutuelles doivent d'abord faire certifier l'identification des assurés et leur numéro de sécurité sociale par le registre national d'immatriculation de l'assurance maladie (RNIAM). [...] elles ne peuvent procéder à cette opération qu'à partir du 1er octobre.* »

Comment justifier un tel délai auprès des étudiants et leurs familles ? Comment faire évoluer un système dépassé ? En prenant nos responsabilités et en agissant. Cette année, nous prenons en charge les étudiants dès le 1^{er} juillet et nous procédons à la mise en œuvre des cartes Vitale dès cette date.

Nous connaissons les besoins des étudiants et nous sommes les mieux placés pour apporter la juste qualité de service à nos assurés.

A propos de la SMERRA

La SMERRA, délégation de service public, gère la Sécurité sociale étudiante. Membre du Réseau national emeVia des mutuelles étudiantes de proximité, la SMERRA prend en charge les dépenses de santé de ses 110 000 affiliés en régions Auvergne et Rhône-Alpes.

Contact presse :

Flavie Chollet-Garnier

flavie.chollet-garnier@uitsem.com

04 72 76 70 77